

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ SOCIALE ET MONÉTAIRE DES FAMILLES
MONOPARENTALES - (N° 2645)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par

Mme Berete, Mme Parmentier-Lecocq, Mme Rist, Mme Peyron, M. Alauzet,
Mme Chantal Bouloux, Mme Cristol, Mme Dordain, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Frei,
M. Grelier, Mme Janvier, Mme Iborra, M. Le Gac, Mme Le Nabour, Mme Liso, M. Didier Martin,
Mme Panosyan-Bouvet, M. Rousset et Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.